



PRÉFET DE L'ESSONNE

PRÉFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

BUREAU DES ÉLECTIONS
ET DU FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

N° 16 /2019/SPE/BAT du 24 JAN. 2019

portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales
des communes de l'arrondissement d'Étampes pour 2019

LE PRÉFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment l'article L 19 ;

VU le décret n°2010-146 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 27 avril 2018 portant nomination de M. Jean-Benoît ALBERTINI, préfet hors classe, en qualité de Préfet de l'Essonne ;

VU le décret du 27 juin 2017 portant nomination de Mme Florence VILMUS, en qualité de Sous-préfète de l'arrondissement d'Étampes ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-PREF-DCPPAT-BCA-017 du 21 janvier 2019 portant délégation de signature à Madame Florence VILMUS, Sous-préfète d'Étampes ;

VU la circulaire ministérielle relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 décembre 2018 ;

Sur la proposition de la Sous-préfète d'Étampes ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Sont nommés membres des commissions de contrôle chargées de statuer sur les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre pour l'année 2019 les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé au présent arrêté.

Article 2 :

Ces commissions se réuniront au moins une fois par an, et en tout état de cause, entre le 24^e et le 21^e jour avant chaque scrutin.

Pour sa première réunion précédant un scrutin, elle examinera prioritairement les inscriptions et radiations intervenues depuis le 1^{er} janvier 2019.

Article 3 :

La Sous-préfète de l'arrondissement d'Étampes, les maires de l'arrondissement d'Étampes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet et par délégation,
la Sous-préfète d'Étampes,


Florence VILMUS

CORBREUSE	3	MASSONNEAU Anne-Marie MAZIERE Michel (DP) DEBEIL Pierre.(DTGI)	
-----------	---	--	--